

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
—  
**INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**  
—  
COURBEVOIE  
—

①① N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**3 120 575**

②① N° d'enregistrement national : **21 02292**

⑤① Int Cl<sup>8</sup> : **B 60 N 2/888 (2020.12)**

⑫

**BREVET D'INVENTION**

**B1**

⑤④ Appui-tête de siège de véhicule automobile.

②② Date de dépôt : 09.03.21.

③③ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public  
de la demande : 16.09.22 Bulletin 22/37.

④⑤ Date de la mise à disposition du public du  
brevet d'invention : 17.03.23 Bulletin 23/11.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche :

*Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥⑥ Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

⑦① Demandeur(s) : *TESCA France SAS — FR.*

⑦② Inventeur(s) : *DAUCHEZ Fernand, ZEDIAR Ahmed  
et CARPENTIER Alain.*

⑦③ Titulaire(s) : *TESCA France SAS.*

⑦④ Mandataire(s) : *STRATO-IP.*

**FR 3 120 575 - B1**



## Description

### **Titre de l'invention : Appui-tête de siège de véhicule automobile**

[0001] L'invention concerne un appui-tête de siège de véhicule automobile.

[0002] Il est connu de réaliser un appui-tête de siège de véhicule automobile, ledit appui-tête comprenant :

- [0003]
- une armature métallique de liaison au dossier dudit siège,
  - un boîtier d'absorption d'énergie en cas de choc de la tête d'un passager sur ledit appui-tête, ledit boîtier étant monté en partie supérieure de ladite armature,
  - un bloc de rembourrage à base de matériau élastiquement compressible s'étendant en face avant dudit boîtier,
  - une coiffe de matériau de revêtement chaussée sur ledit bloc, ladite coiffe étant pourvue d'un profilé périphérique de fixation en matériau plastique, ledit profilé étant en forme générale de bande dont le bord libre est conformé en harpon, ledit profilé s'insérant dans une gorge prévue en périphérie de la face arrière dudit boîtier, le fond de ladite gorge étant pourvue d'une butée d'ancrage dudit bord permettant un montage en tension de ladite coiffe,
  - une coque en matériau plastique moulé fixée à ladite face arrière pour la masquer, ladite coque présentant un bord tombé prenant appui en zone arrière de ladite coiffe s'étendant le long dudit profilé.

[0004] En raison des dispersions dimensionnelles du boîtier, du bloc de rembourrage et de la coiffe, il peut se produire, au moins de façon localisée, un mauvais appui du bord tombé sur la zone arrière de la coiffe, ce qui risque d'entraîner l'apparition d'un jeu entre ledit bord tombé et ladite zone.

[0005] L'invention a pour but de proposer un agencement permettant de pallier cet inconvénient.

[0006] A cet effet, l'invention propose un appui-tête de siège de véhicule automobile, ledit appui-tête comprenant :

- [0007]
- une armature métallique de liaison au dossier dudit siège,
  - un boîtier d'absorption d'énergie en cas de choc de la tête d'un passager sur ledit appui-tête, ledit boîtier étant monté en partie supérieure de ladite armature,
  - un bloc de rembourrage à base de matériau élastiquement compressible s'étendant en face avant dudit boîtier,
  - une coiffe de matériau de revêtement chaussée sur ledit bloc, ladite coiffe étant pourvue d'un profilé périphérique de fixation en matériau plastique, ledit profilé étant en forme générale de bande dont le bord libre est conformé en

harpon, ledit profilé s'insérant dans une gorge prévue en périphérie de la face arrière dudit boîtier, le fond de ladite gorge étant pourvue d'une butée d'ancrage dudit bord permettant un montage en tension de ladite coiffe,

- une coque en matériau plastique moulé fixée à ladite face arrière pour la masquer, ladite coque présentant un bord tombé prenant appui en zone arrière de ladite coiffe s'étendant le long dudit profilé,

[0008] ledit profilé présentant une partie saillant de ladite gorge de manière à écarter ladite zone de ladite face arrière, ledit bord tombé prenant appui sur ladite zone en la repoussant vers ladite face arrière de manière à éviter un jeu entre ledit bord tombé et ladite zone.

[0009] Dans cette description, les termes de positionnement dans l'espace (supérieur, latéral, avant, arrière,...) sont pris en référence à l'appui-tête disposé dans le véhicule.

[0010] Avec l'agencement proposé, on garantit l'absence de jeu entre le bord tombé et la coiffe, et ceci malgré les dispersions dimensionnelles que peuvent présenter les différents composants de l'appui-tête, lesdites dispersions étant absorbées par l'appui exercé par le bord tombé sur la coiffe, ledit appui créant une contrainte se traduisant par une déformation élastique résiduelle de la coque et/ou du bloc de rembourrage et/ou du profilé et/ou de la coiffe et par une mise en tension de la coiffe.

[0011] D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront dans la description qui suit, faite en référence aux figures jointes, dans lesquelles :

[0012] [Fig.1] est une vue schématique en perspective par l'arrière d'un appui-tête selon une réalisation de l'invention,

[0013] [Fig.2] est une vue schématique en coupe partielle d'un appui-tête selon l'art antérieur,

[0014] [Fig.3] est une vue schématique en coupe partielle d'un appui-tête selon la réalisation de la [Fig.1].

[0015] En référence aux figures, on décrit un appui-tête 1 de siège de véhicule automobile, ledit appui-tête comprenant :

- [0016]
- une armature 2 métallique de liaison au dossier dudit siège,
  - un boîtier 3 d'absorption d'énergie en cas de choc de la tête d'un passager sur ledit appui-tête, ledit boîtier étant monté en partie supérieure de ladite armature,
  - un bloc 4 de rembourrage à base de matériau élastiquement compressible – par exemple en mousse souple ou en matériau fibreux – s'étendant en face avant 5 dudit boîtier,
  - une coiffe 6 de matériau de revêtement chaussée sur ledit bloc, ladite coiffe étant pourvue d'un profilé 7 périphérique de fixation en matériau plastique – notamment issu d'extrusion -, ledit profilé étant en forme générale de bande

dont le bord libre 8 est conformé en harpon, ledit profilé s'insérant dans une gorge 9 prévue en périphérie de la face arrière 10 dudit boîtier, le fond de ladite gorge étant pourvue d'une butée 11 d'ancrage dudit bord permettant un montage en tension de ladite coiffe,

- une coque 12 en matériau plastique moulé fixée à ladite face arrière pour la masquer, ladite coque présentant un bord tombé 13 prenant appui en zone arrière 14 de ladite coiffe s'étendant le long dudit profilé,

[0017] ledit profilé présentant une partie 15 saillant de ladite gorge de manière à écarter ladite zone de ladite face arrière, ledit bord tombé prenant appui sur ladite zone en la repoussant vers ladite face arrière de manière à éviter un jeu 21 entre ledit bord tombé et ladite zone.

[0018] Selon la réalisation représentée, le bloc 4 de rembourrage s'étend en outre en faces latérales 16 du boîtier 3.

[0019] Selon la réalisation représentée, la coque 12 est associée au boîtier par des moyens d'ancrage 17 – ici en forme de harpons – issus de sa face d'envers, lesdits moyens s'insérant dans des logements 18 pourvus de moyens d'ancrage réciproques 19 – ici en forme de butées.

[0020] Selon la réalisation représentée, le profilé 7 est fixé par couture 20 à la coiffe 6.

[0021] De façon non représentée, la coiffe 6 peut comprendre une couche d'aspect à base de textile, de cuir ou de matériau plastique et une sous-couche à base de mousse souple.

[0022] De façon non représentée, le boîtier 3 peut être monté mobile par rapport à l'armature 2 et être pourvu d'un mécanisme de réglage permettant de le bloquer dans une pluralité de positions verticales et/ou horizontales par rapport à ladite armature.

## Revendications

[Revendication 1]

Appui-tête (1) de siège de véhicule automobile, ledit appui-tête comprenant :

- une armature (2) métallique de liaison au dossier dudit siège,
- un boîtier (3) d'absorption d'énergie en cas de choc de la tête d'un passager sur ledit appui-tête, ledit boîtier étant monté en partie supérieure de ladite armature,
- un bloc (4) de rembourrage à base de matériau élastiquement compressible s'étendant en face avant (5) dudit boîtier,
- une coiffe (6) de matériau de revêtement chaussée sur ledit bloc, ladite coiffe étant pourvue d'un profilé (7) périphérique de fixation en matériau plastique, ledit profilé étant en forme générale de bande dont le bord libre (8) est conformé en harpon, ledit profilé s'insérant dans une gorge (9) prévue en périphérie de la face arrière (10) dudit boîtier, le fond de ladite gorge étant pourvue d'une butée (11) d'ancrage dudit bord permettant un montage en tension de ladite coiffe,
- une coque (12) en matériau plastique moulé fixée à ladite face arrière pour la masquer, ladite coque présentant un bord tombé (13) prenant appui en zone arrière (14) de ladite coiffe s'étendant le long dudit profilé,

ledit appui-tête étant caractérisé en ce que ledit profilé présente une partie (15) saillant de ladite gorge de manière à écarter ladite zone de ladite face arrière, ledit bord tombé prenant appui sur ladite zone en la repoussant vers ladite face arrière de manière à éviter un jeu (21) entre ledit bord tombé et ladite zone.

[Revendication 2]

Appui-tête selon la revendication 1, caractérisé en ce que le bloc (4) de rembourrage s'étend en outre en faces latérales (16) du boîtier (3).

[Revendication 3]

Appui-tête selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la coque (12) est associée au boîtier (3) par des moyens d'ancrage (17) issus de sa face d'envers, lesdits moyens s'insérant dans des logements (18) pourvus de moyens d'ancrage réciproques (19).

[Revendication 4]

Appui-tête selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le profilé (7) est fixé par couture (20) à la coiffe (6).

[Revendication 5]

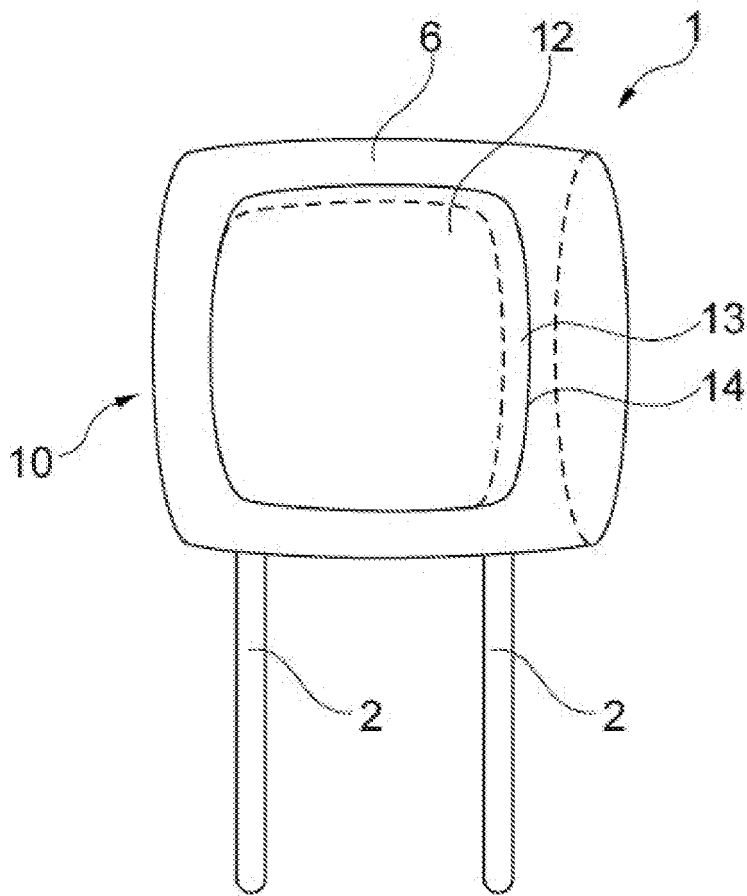
Appui-tête selon l'une quelconque des revendications précédentes, ca-

ractérisé en ce que la coiffe (6) comprend une couche d'aspect à base de textile, de cuir ou de matériau plastique et une sous-couche à base de mousse souple.

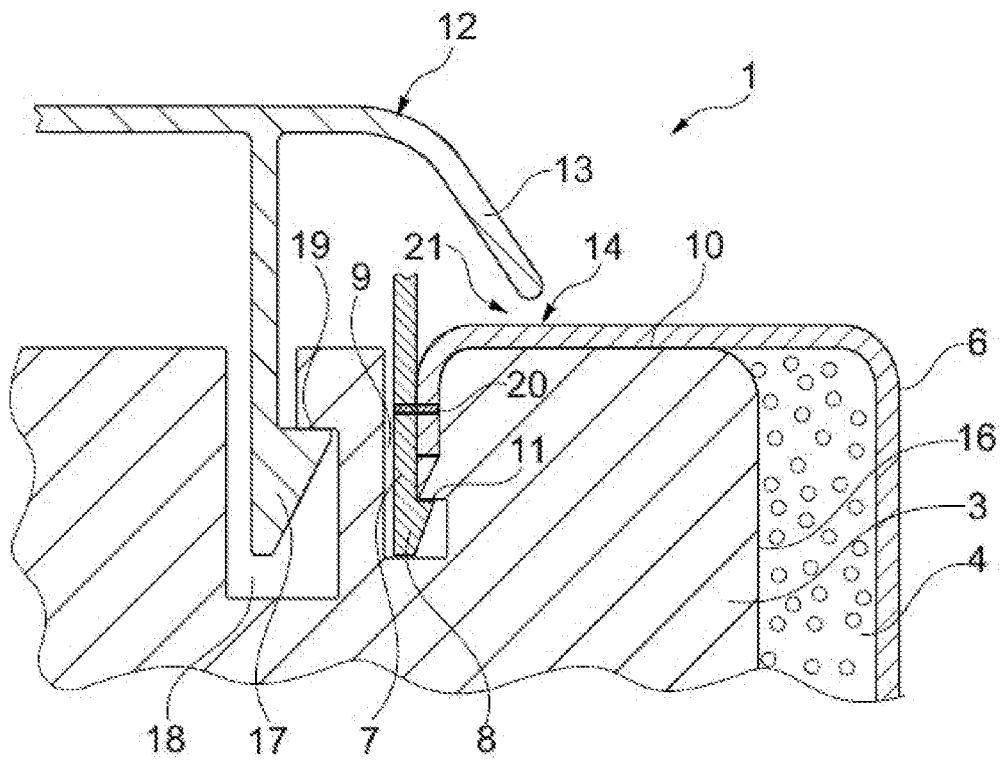
[Revendication 6]

Appui-tête selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le boîtier (3) est monté mobile par rapport à l'armature (2) et est pourvu d'un mécanisme de réglage permettant de le bloquer dans une pluralité de positions verticales et/ou horizontales par rapport à ladite armature.

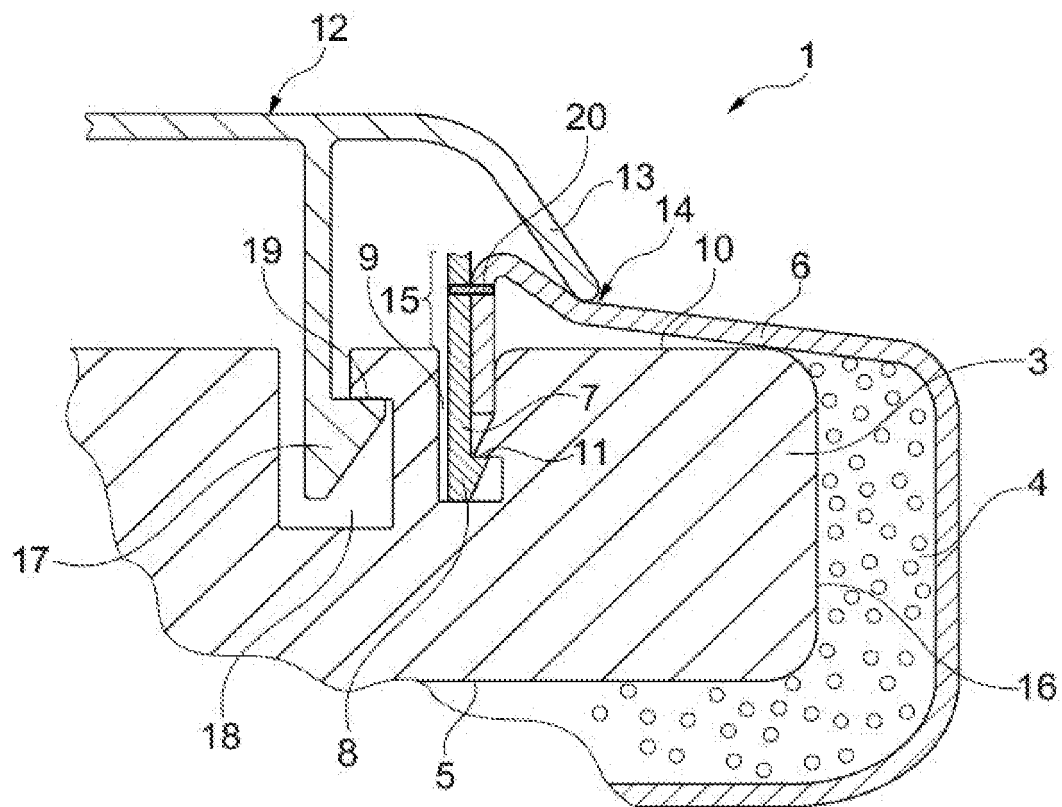
[Fig. 1]



[Fig. 2]



[Fig. 3]





# RAPPORT DE RECHERCHE

articles L.612-14, L.612-53 à 69 du code de la propriété intellectuelle

## OBJET DU RAPPORT DE RECHERCHE

L'I.N.P.I. annexe à chaque brevet un "RAPPORT DE RECHERCHE" citant les éléments de l'état de la technique qui peuvent être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention, au sens des articles L. 611-11 (nouveau) et L. 611-14 (activité inventive) du code de la propriété intellectuelle. Ce rapport porte sur les revendications du brevet qui définissent l'objet de l'invention et délimitent l'étendue de la protection.

Après délivrance, l'I.N.P.I. peut, à la requête de toute personne intéressée, formuler un "AVIS DOCUMENTAIRE" sur la base des documents cités dans ce rapport de recherche et de tout autre document que le requérant souhaite voir prendre en considération.

## CONDITIONS D'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE

Le demandeur a présenté des observations en réponse au rapport de recherche préliminaire.

Le demandeur a maintenu les revendications.

Le demandeur a modifié les revendications.

Le demandeur a modifié la description pour en éliminer les éléments qui n'étaient plus en concordance avec les nouvelles revendications.

Les tiers ont présenté des observations après publication du rapport de recherche préliminaire.

Un rapport de recherche préliminaire complémentaire a été établi.

## DOCUMENTS CITES DANS LE PRESENT RAPPORT DE RECHERCHE

La répartition des documents entre les rubriques 1, 2 et 3 tient compte, le cas échéant, des revendications déposées en dernier lieu et/ou des observations présentées.

Les documents énumérés à la rubrique 1 ci-après sont susceptibles d'être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention.

Les documents énumérés à la rubrique 2 ci-après illustrent l'arrière-plan technologique général.

Les documents énumérés à la rubrique 3 ci-après ont été cités en cours de procédure, mais leur pertinence dépend de la validité des priorités revendiquées.

Aucun document n'a été cité en cours de procédure.

**1. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE SUSCEPTIBLES D'ETRE PRIS EN  
CONSIDERATION POUR APPRECIER LA BREVETABILITE DE L'INVENTION**

NEANT

**2. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE ILLUSTRANT L'ARRIERE-PLAN  
TECHNOLOGIQUE GENERAL**

DE 299 07 245 U1 (TRW REPA GMBH [DE])  
26 août 1999 (1999-08-26)

DE 296 22 960 U1 (SCHMIDT GMBH R [DE])  
18 septembre 1997 (1997-09-18)

**3. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE DONT LA PERTINENCE DEPEND  
DE LA VALIDITE DES PRIORITES**

NEANT